Montastruc la-conseillère infos

Juin 2013 - n° 22

www.mairie-montastruc.fr

Des nouveaux locaux pour le centre de loisirs (l'ALSH)

12 La boucle de randonnée des coteaux

17 Tornade sur l'Esplanade

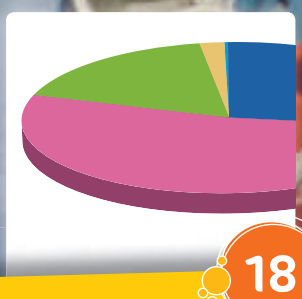

18 Le budget communal

25 Compte rendu des réunions de quartiers

La vie à Montastruc...

Quelques événements marquants de ces derniers mois (une sélection bien loin d'être exhaustive...)

17 février : JCM, Vincent se qualifie pour le championnat de France.

10 mars : Soirée art lyrique Appoggio. Comme à l'opéra !

16 mars : Forum des formations au collège : que faire après la 3e ?

21 mars : Montastruc alllaitement (avec 3 l !) organise une session d'information sur ... l'allaitement.

22 mars : Conférence « L'imagination à l'écran », à la bibliothèque.

23 mars : Les nouveaux habitants de la commune sont accueillis à la mairie.

13 avril : TCM, animation interne en double. Un jeune, un adulte.

23 mars : Well Good et Little Mojo enflamment le public de l'Ancien Collège, un spectacle MJC.

16 avril : Les élèves de l'école Vinsonneau jouent une pièce en langue des signes.

18 avril : Solidarité Montastruc – Kieche, une affaire qui dure.

28 avril : Vente de voitures de collection au Château de Lasserre.

14 mai : Les services techniques broient des branchages pour protéger les plantations de l'Esplanade.

Que d'eau, que d'eau !

Il a plu et replu durant ce printemps. De bon matin, la Brante en est sortie de son lit, le 31 mai. Evènement fort rare, de mémoire d'ancien.

5 mai : Bandas sur le marché du dimanche matin, première fête du nouveau Comité des Fêtes, pleine d'une énergie communicative !

Sommaire

La vie à Montastruc... 2
Solidarité 5
Enfance et jeunesse 6
Environnement 11
Associations, sports, culture 14
Montastruc d'autrefois 17
Finances locales 18
Travaux, équipement, transports 20
Vie démocratique 25
Vie économique locale 27
Vie municipale 29
Infos pratiques 30

Montastruc la-conseillère infos

Magazine édité par la Mairie de Montastruc-la-Conseillère - Tél. : 05 61 84 21 10

Directeur de la publication :
Jean-Louis Bourgeois, Maire.

Les articles de ce bulletin sont intégralement rédigés par les conseillers municipaux.

Rédaction en chef : Vincent Moreau, Maire adjoint en charge de la communication.
Avec la généreuse participation de Frédéric Fenouil et Georges Vitkovitch pour la rédaction ; et de Jessy Ducournau, Amélie Michez et Nathalie Massia pour les photos.
Nous remercions aussi particulièrement Eliane Orlando, correspondante de La Dépêche, et de nombreux responsables associatifs pour leurs abondantes contributions photographiques.

Conception - réalisation :
Microsophia Communication 05 62 71 01 26

Le mot du maire

Chères Montastrucoises,
chers Montastrucois,

A cette période de l'année, ce bulletin vous permet de prendre connaissance de la situation financière de la commune et de l'impact fiscal en résultant pour les impôts locaux qui peuvent vous concerner : taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties, taxe d'habitation. Compte tenu d'une gestion financière très stricte, nous dégageons un excédent cumulé de 1 257 136 euros au 31 décembre 2012, et une diminution de la dette d'emprunts de 678 111 euros depuis le début de notre mandature, tout en maintenant un niveau d'investissement dans les équipements importants. Nous avons donc décidé de maintenir les taux des impôts locaux, pour la part communale, au même niveau que l'année précédente, afin que la fiscalité ne pèse pas davantage sur le pouvoir d'achat, plus particulièrement à l'encontre des ménages les plus modestes.
L'excédent cumulé permettra, comme cela est développé à l'article consacré au budget de la commune, de financer partiellement les investissements prévus en 2013.
L'objectif de notre équipe de diminuer la dette communale sera donc atteint pour la fin de la mandature. La maîtrise des dépenses est également due à une mutualisation des services avec la Communauté de communes des Coteaux du Girou : Service à la petite enfance (RAM, Relais d'Assistantes Maternelles), à la jeunesse pour les temps périscolaires (ALAE, Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole ; ALSH, Accueil Loisirs Sans Hébergement), entretien et gros travaux de rénovation pour la voirie communale.
Je tiens également à souligner l'engagement pris par notre équipe de mettre en œuvre la réforme des rythmes scolaires (durée d'enseignement étalée sur 4 jours et demi) à partir de la prochaine rentrée scolaire de septembre 2013, et ce, en accord avec la communauté scolaire : enseignants et parents d'élèves. Là encore, la mutualisation avec la Communauté de Communes du coût relatif aux Temps d'Activités Pédagogiques, entraînera la maîtrise des charges de la commune.
Je vous invite à parcourir les pages de ce bulletin. Elles retracent les grands projets que nous avions prévus, notamment les rénovations de L'Esplanade et de la salle Jacques Brel.
Après un printemps très automnal, espérons un très bel été, je vous souhaite de très bonnes vacances, au nom du Conseil municipal, et comme chaque année pour celles et ceux qui ne pourront pas partir, sachez que le Centre Communal d'Action Sociale est là pour vous accompagner en cas de besoin.

Très cordialement.

Jean-Louis Bourgeois
Maire

Forum emploi

Pour sa 3e édition, le Forum de l'emploi s'est tenu au lycée l'Oustal dans la salle polyvalente « Guy Gilbert » le 27 mars dernier.

Ce forum est organisé en partenariat par la municipalité et particulièrement le service emploi municipal, Pôle Emploi, et le lycée l'Oustal.
La logistique a été prise en charge, cette année encore par les élèves de terminale Bac Pro « Service en milieu rural » du lycée, qui se sont acquittés de cette tâche avec une efficacité remarquée.
Cette collaboration réussie a permis d'accueillir 22 entreprises exposantes recrutant sur le secteur de Montastruc dans les domaines d'activité variés (aide à domicile, société d'intérim, ventes à domiciles...).

Les 120 demandeurs d'emploi qui ont fréquenté le forum ont pu ainsi s'informer et rencontrer des employeurs potentiels. 67 élèves du lycée l'Oustal ont quant à eux pu profiter de cette édition pour se renseigner sur les possibilités de recrutement dans le secteur de Montastruc.
La municipalité tient à souligner l'enthousiasme et l'implication des jeunes de l'Oustal et du service emploi qui ont participé grandement à la réussite de ce forum.

Appartement à louer

La mairie met en location un appartement situé au-dessus de la poste.
Il s'agit d'un T4 disponible début juillet, le loyer mensuel est de 695 €.
Toute personne intéressée peut retirer un dossier d'inscription à l'accueil de la mairie.

A la recherche de la relève du Secours Populaire

Le Secours Populaire a pris la décision de fermer son antenne de Montastruc, faute de relève suite au départ de Graciane Dessort.

La municipalité tient à remercier Madame Dessort pour son investissement personnel et l'énergie dépensée sans compter, au profit des plus démunis, pendant ces 3 années.
Dans un contexte économique difficile, la municipalité et le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale), en concertation avec la Communauté de communes, souhaitent pouvoir installer de nouveau une structure accueillant les personnes en situation de précarité, par exemple du type épicerie solidaire.

Si vous êtes intéressés pour faire partie d'une équipe de bénévoles, merci d'envoyer un mail à :
ccas@mairie-montastruc.fr
ou de contacter Christelle Guirard, adjointe au Maire (06 79 84 35 42).

A la découverte de l'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) de Montastruc

Depuis février 2013, l'ALSH de Montastruc, mis en place par la Communauté de communes, s'est installé dans ses nouveaux locaux, rue René Delmas, à proximité de la Maternelle et du centre de jour Alzheimer, et non loin du collège et des installations sportives.

L'ALSH, élément d'un ensemble cohérent

L'Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH), l'Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole (ALAE), et plus récemment, « L'Espace Jeunesse » sont l'expression d'une même volonté. Celle de la municipalité de Montastruc, relayée et prise en charge financièrement par la Communauté de Communes des Coteaux du Girou, au titre de sa compétence « enfance » pour les deux premières structures. Leurs objectifs : contribuer à l'éducation et à l'épanouissement des jeunes par la mise à disposition de moyens humains et matériels, répondre à une demande familiale et sociale par une large plage d'ouverture et par des tarifs modulés en fonction du quotient familial.

Ces trois structures, dont l'animation éducative est confiée au LEC (Loisirs-Education-Citoyenneté) Grand Sud, sont pilotées par Pierre Mounié, coordonnateur « enfance-jeunesse ». Kevin Eymer gère « l'Espace Jeunesse ». Nathalie Franceschi, pour la maternelle, et Annie Galigy pour l'élémentaire, dirigent les ALAE. A tour de rôle, elles assurent la direction de l'ALSH de Montastruc.

L'ALAE, qui accueille les enfants pendant les périodes scolaires, en dehors des heures de classe, le matin, entre midi et deux, et le soir ; et l'ALSH, qui accueille les enfants, pendant les vacances et le mercredi, sont complémentaires. L'un et l'autre proposent des règles de vie identiques et stables. « Ce fonctionnement est rassurant pour les enfants et les parents et permet de travailler sur l'acquisition progressive des règles élémentaires du vivre ensemble et de l'autonomie » précise Pierre. Mais, sorti du contexte de l'école, l'ALSH propose des activités plus ludiques qui s'inscrivent davantage dans le temps et la régularité.

Découverte du nouvel ALSH

Ce qui frappe quand on rentre dans ce bâtiment, outre sa luminosité naturelle, c'est le calme des lieux. On est loin d'imaginer qu'une centaine d'enfants s'activent dans les différentes salles spécialisées : espace détente, espace jeux, coin lecture.

Isolation phonique et qualité de l'accueil contribuent à cette sérénité. Pour Pierre « l'accueil est un moment essentiel ». Entre 7 h 30 et 8 h 30, les enfants participent à un temps d'accueil commun aux 3-5 ans et 6-11 ans. Puis à 8 h 30, ils sont répartis selon les tranches d'âge dans les différents espaces d'animation. Mais les parents peuvent amener leurs enfants jusqu'à 9 h 30. A 9 h 45, les animations proprement dites démarrent et les enfants choisissent leur activité. Ici, on confectionne de petits objets avec du matériel de récupération. Là, on joue à des jeux de société. « C'est super ! » clament sans ambages Alexandre et Tiago, passionnés par le « passe-passe », jeu d'adresse confectionné par leurs camarades.

La proximité de l'école maternelle permet une mutualisation des espaces. Ainsi, à midi, les enfants de l'ALSH peuvent déjeuner dans la salle de restaurant scolaire équipée d'un mobilier adapté. Ce repas proposé en deux services, et donc en groupes restreints, permet aux enfants de se restaurer dans de bonnes conditions. Les animateurs servent à table les enfants mais ces derniers participent au rangement. « C'est un moment éducatif » note Pierre.

Après le repas vient l'heure de la sieste pour les plus petits ou du temps calme pour les plus grands. Ensuite, les animateurs (1 pour 8 pour les 3-5 et 1 pour 12 pour les 6-11) proposent du sport, des grands jeux, des activités manuelles ou des activités d'expression. Hélène animatrice chez les plus jeunes connaît un succès assuré avec « les percussions dont les enfants sont très demandeurs. » Qui plus est, des sorties, proches ou plus lointaines, font découvrir aux jeunes de nouveaux horizons. Une fois, ils vont rendre visite aux personnes en résidence de jour au centre Alzheimer. Xavier, animateur des plus grands, souligne « la richesse de ces rencontres entre petits et grands ! ». Une autre fois, c'est une visite au muséum de Toulouse ou une sortie à la forêt de Sivens. Et le soir, quand les parents, entre 16 h 30 et 18 h 45, retrouvent leurs chers petits, que de choses à se raconter !

Pour l'été, de nouvelles sorties et des mini-camps sont en projet. Le programme sera distribué dans le cartable des enfants et consultable sur le site internet de la C3G (www.cc-coteau-du-girou.fr). Mais en attendant, avec le retour du printemps, Pierre rêve de voir la pelouse qui vient d'être semée croître et verdir. Ces espaces verts enfin accessibles permettront de profiter du manège, du toboggan, de la cabane ou du jeu à bascule.

Enfin, avec Annie, Nathalie et Kevin, Pierre Mounié souhaite développer des partenariats avec les associations sportives et culturelles de Montastruc à l'instar de ce qui se fait avec l'Espace Jeunesse et la MJC à propos du festival « Rock ton bled ». « Comment ferait-on sans l'ALSH ? » Cette remarque souvent entendue dans la bouche des parents souligne l'importance éducative, sociale et culturelle de cette structure. Merci aux responsables et aux animateurs qui la font vivre pour le plus grand bonheur des petits et des grands.

ALSH Montastruc, mode d'emploi

Coordonnées

Rue René Delmas - Tél. : 05 61 48 50 41 ou 06 31 76 66 03
Mail : enfance-montastruc@loisireduc.org

Ouverture

Hors vacances scolaires	le mercredi de 7 h 30 à 18 h 45
Pendant les vacances	du lundi au vendredi de 7 h 30 à 18 h 45

Inscription

Chaque inscription doit être effectuée auprès du centre de Montastruc

- soit en remplissant la fiche de réservation en mentionnant les dates de fréquentation,
- soit en se connectant sur www.lecgestion.org,
- soit en se connectant sur www.cc-coteau-du-girou.fr, rubrique « télé services petite enfance ».

N.B. : aucune annulation n'est acceptée au-delà de la date limite (sauf justificatif recevable).

Tarifs

Disponibles sur www.cc-coteaux-du-girou.fr

City Park et Skate Park

Le City Park de Montastruc, mis en place par la Communauté de communes, est en service depuis ce mois de mai. Nos jeunes peuvent aussi utiliser le Skate Park de Garidech. Notons cependant qu'il est totalement interdit, et aussi extrêmement dangereux, de faire le trajet Montastruc – Garidech… en skate (et tout particulièrement sur la D888, comme les auteurs de ces lignes ont pu en être témoins).

De nouveaux rythmes scolaires à la rentrée

Dans le cadre de l'évolution nationale des rythmes scolaires, et suite à la concertation avec les différents acteurs de la communauté éducative, la commune a décidé de mettre en place dès la rentrée de septembre 2013 les nouveaux rythmes scolaires, ce qui permettra à la commune de bénéficier d'une aide substantielle de l'Etat.

Les nouveaux horaires d'enseignement, qui viennent d'être validés par la Direction départementale de l'Education Nationale, sont les suivants :

Maternelle
- Le matin de 8 h 45 à 11 h 45
- L'après-midi, sauf le mercredi, de 13 h 30 à 15 h 45.

Ecole Elémentaire (Ecole Vinsonneau)
- Le matin de 9 h à 12 h
- L'après-midi, sauf le mercredi, de 14 h à 16 h 15.

Il n'y a pas classe le mercredi après-midi, les enfants pourront être accueillis à l'ALSH sur inscription préalable.

En ce qui concerne les temps et horaires consacrés aux Activités Pédagogiques Complémentaires (APC), et ceux concernant l'organisation des Temps d'Activités Périscolaires (TAP), un avant-projet éducatif territorial a été établi et adressé à la Direction départementale pour validation. Cet avant-projet définit les horaires des temps d'activités périscolaires à la suite des heures d'enseignement, pour une durée hebdomadaire de 3 heures. Il est précisé que l'organisation des Activités Pédagogiques Complémentaires est du ressort de l'Education Nationale. Dès validation du Projet Educatif Territorial (PET donc), l'information sur l'amplitude horaire quotidienne définitive sera alors diffusée à l'intention de tous les parents. Nous vous informerons également des modifications du fonctionnement des ALAE (qui accueillent les enfants pendant les périodes scolaires, en dehors des heures de classe ; le matin, lors de la pause du midi, et le soir) et de l'ALSH (qui accueille les enfants pendant les vacances scolaires et les mercredis après-midi). Les Temps d'Activités Périscolaires (TAP) sont facultatifs, les parents désireux de récupérer leur enfant à l'issue de la journée de classe, soit 15 h 45 pour la maternelle et 16 h 15 pour l'élémentaire, pourront continuer à pratiquer de la sorte.

APC et TAP, kesako ?

Les **Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)** sont une aide apportée, une heure par semaine, à certains élèves.
Les APC sont assurées sous responsabilité de l'Education Nationale par des professeurs des écoles.
Les **Temps d'Activités Périscolaires (TAP)** sont assurés 3 heures par semaine, à raison de 45 min, 4 jours dans la semaine, et auront lieu après les heures de classe, et avant le temps de l'ALAE.
La possibilité sera offerte aux enfants présents de pratiquer diverses activités ludiques, sportives ou culturelles, encadrées par du personnel compétent.
Les modalités exactes de mise en place de ces TAP sont à ce jour en cours de définition.

Du côté des

La crèche a fêté

L'équipe de la crèche, dirigée depuis sa création par Joëlle Souloumiac, avait invité pour son 20e anniversaire tous les enfants accueillis depuis son ouverture (638 enfants ont fréquenté la crèche depuis 1992) et leurs parents.
Une réunion chaleureuse et l'occasion de réunir tous ceux, professionnels et élus, qui ont participé à ce projet depuis sa création, et notamment Michèle Gaulène, qui avait porté ce projet au sein de l'équipe d'André Laur, alors Maire de Montastruc. L'occasion pour la Municipalité de remercier chaleureusement l'équipe de la crèche pour son investissement discret, mais ô combien efficace et constant, au service de l'accueil des tout petits, une étape essentielle dans le développement de ces petits enfants, aujourd'hui devenus grands pour beaucoup d'entre eux.

Quelques étapes clés

Octobre 1992 :
ouverture de la crèche, 20 places
Décembre 1994 :
ouverture de la halte-garderie, 5 places pour les enfants de **plus de 18 mois**
Septembre 1997 :
ouverture de la halte-garderie aux enfants de moins de 18 mois
Mars 2002 :
augmentation de la capacité de la crèche à 25 places
Septembre 2002 :
les repas sont désormais **confectionnés par la cuisine centrale**
Octobre 2004 :
mise en place d'un projet d'établissement (projet social, règlement de fonctionnement, projet éducatif, définition de la place des parents, accueil des enfants différents...)
Septembre 2007 :
agrandissement du réfectoire, climatisation des locaux
Septembre 2008 :
la halte-garderie est supprimée. Mise en place d'un multi-accueil avec accueil régulier, occasionnel et d'urgence
Septembre 2012 :
pointage informatique, construction d'un abri de jardin

petits
ses 20 ans

Le Noël de la crèche 1994.

Carnaval à la crèche

Le carnaval 2013 avait pour thème « les bonbons » d'où la décoration de la crèche et les déguisements de l'équipe. Au programme de ce 14 mars, le matin : ateliers de confection de brochettes de bonbons et de gâteaux ; l'après-midi, goûter avec les parents, qui ont autant apprécié que leurs enfants toutes les sucreries.

L'ours de retour à l'école Vinsonneau

Chaque année, les élèves de l'école Vinsonneau revêtent leurs tenues de céramistes, et s'initient aux arts de la terre, avec une joie non dissimulée, et un bonheur certain, comme en attestent la créativité et la dextérité dont ils savent faire preuve. Illustrant le thème général de la biodiversité, travaillé en classe, et plus particulièrement, cette année, celui des omnivores, chacun a apporté sa pierre à l'édifice, et a contribué à la création d'une œuvre collective, suivant les bons conseils prodigués par Anne Blanc, pour les élèves de CP, et par Evelyne Casale, pour les élèves de CM2, céramistes émérites qu'on ne présente plus. Ainsi, alors que les élèves de Mmes Guttin et Dejean (CP) ont œuvré à la confection d'un ours, qui trône à l'entrée de l'école, et est constitué des plaques de céramique modelées par chacun, chaque élève de Mme Vidal (CM2), a réalisé un carreau de faïence, illustré selon le thème étudié, et qui est venu prendre place à la suite de ceux réalisés par les élèves des années précédentes. La fresque ainsi formée, assemblée avec maestria par des agents des services techniques, continue donc de grandir chaque année. S'il était encore besoin d'illustrer le pouvoir que le travail de la terre a sur l'imagination des enfants, un seul coup d'œil aux animaux extraordinaires créés par les élèves de la classe de CE1 de Mme Lartigue, suffirait pour s'en convaincre.

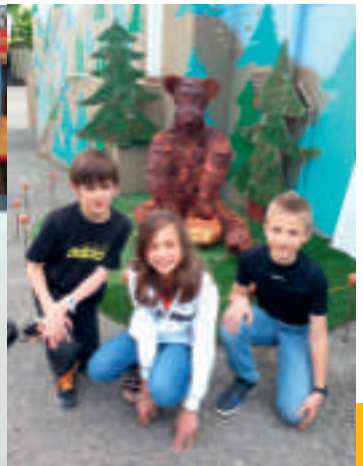

Le pain bio expliqué aux enfants

Le 19 février, le boulanger « Pain d'En baut », basé à Fiac, près de Lavaur, qui livre la cuisine centrale en pain bio, une fois par semaine, est venu à la rencontre des enfants de l'école pendant la pause du midi, sur le temps pris en charge par l'ALAE (Accueil de Loisirs Associé à l'Ecole). Il a présenté la culture des céréales, l'obtention de la farine et la fabrication du pain, et a fait goûter aux enfants les pains obtenus à partir de différentes céréales et des différentes meules traditionnelles en granit.

Les vacances de printemps à l'Espace Jeunesse

Avant de se mettre à la bombe de peinture, la première équipe a dû s'entraîner sur des feuilles de papier.

Durant les vacances de printemps, l'Espace Jeunesse a proposé aux ados de participer à un chantier jeunes, intitulé « à vos bombes et vos pinceaux ».
Ce projet avait deux buts : participer à la rénovation de la salle de la MJC, qui accueille durant le mois de mai une exposition de Jean Dieuzaide, le deuxième objectif étant de fabriquer deux panneaux en graffiti qui seront affichés sur la façade de l'ancien presbytère. Jeanne W., 12 ans, nous raconte ses vacances à l'Espace Jeunesse.

Munis d'un masque pour se protéger du gaz de l'aérosol, les jeunes se sont ensuite entraînés à manipuler des bombes... de peinture !

Madjid et les autres ont commencé à faire du graffiti sur le grand panneau. Protection obligatoire !

Ouf ! Le panneau est fini. Après une après-midi de travail, les jeunes ont rempli leur mission.

Merci à l'intervenant Stéphane Roura, qui nous a appris les ficelles du graff'.

Les jeunes se sont ensuite attelés à la rénovation de la salle de l'atelier photo. Au programme : protection du sol, scotch sur les interrupteurs et peinture au rouleau. De vrais peintres en bâtiment !

Les agents municipaux étaient là pour donner les consignes aux jeunes et vérifier l'avancée de leur travail. La concentration était de mise.

Le dernier jour du chantier, nous avons fait les petits travaux de finition. Nos panneaux sont maintenant prêts à être affichés.

Après l'effort, le réconfort ! Chaque jeune qui a participé au chantier s'est vu proposer une sortie de loisirs : paintball, cinéma, bowling ! QUELLES SORTIES DE OUF !

Jardins familiaux ou partagés, un projet ouvert à tous

Et s'il était possible à tous les Montastrucois de disposer d'un espace public ouvert au jardinage ? Jardiner ensemble, permettre à chacun de produire ses propres fruits et légumes, l'idée a germé dans la tête de quelques habitants de Montastruc. Le comité environnement s'en est saisi pour la faire grandir. Un groupe de travail s'est constitué pour approfondir le projet, et entame les visites des jardins voisins pour répondre aux nombreuses questions préalables.

Jardins familiaux ou jardins partagés ? Pour qui ? Où les implanter ? Au Carriol Tort ? Où ailleurs... mais où ? Quels aménagements prévoir ? Faut-il créer une association ? Quel mode de fonctionnement ?

Si vous êtes intéressés par cette initiative et si vous souhaitez intégrer le groupe de travail vous pouvez vous adresser à Brigitte Quintard, adjointe au Maire, bquintard@mairie-montastruc.fr, 06 31 17 31 66.

Au 1er juillet 2013, l'éclairage nocturne des bâtiments à usage professionnel sera limité

Un arrêté du Ministre du Développement Durable vient de réglementer l'éclairage nocturne des bâtiments non résidentiels. Il entrera en application le 1er juillet prochain.

Ainsi les éclairages des façades de bâtiments publics, des commerces, bureaux... devront être éteints au plus tard à une heure du matin.

Ce texte s'applique également aux locaux à usage professionnel (bureaux, ateliers et usines) qui devront voir leur éclairage intérieur éteint une heure au plus tard après la fin de leur occupation. Cette mesure permettra à la fois de réduire l'empreinte de l'éclairage artificiel sur l'environnement nocturne, source de perturbations significatives pour les écosystèmes, et de réaliser de substantielles économies d'énergie. L'ADEME (Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie) a estimé ces économies attendues à 2 TWh par an, soit l'équivalent de la consommation électrique annuelle d'environ 750 000 ménages. De plus, une telle disposition permettra d'éviter le rejet chaque année de 250 000 tonnes de CO_2.

La commune de Montastruc-la-Conseillère n'a pas attendu la date du 1er juillet pour mettre en application cette mesure et c'est depuis le mois d'avril, que les éclairages des façades de la mairie, de l'église et des autres bâtiments publics sont éteints à partir de 1 h du matin.

Ouverture d'un nouveau sentier de

Sous l'égide de la Communauté de communes, qui en assurera le balisage et l'entretien, la municipalité a ouvert un nouveau sentier de randonnée, la « Boucle des coteaux ». En jouant à « saute-vallons », elle vous permettra de découvrir le village dans son environnement naturel préservé, et d'avoir, depuis les coteaux qui l'enserrent, des points de vue privilégiés sur les villages et les paysages alentour. Vous en trouverez, ci-après, la description et le tracé, qui seront également disponibles sur le site de la mairie. Enfin, cette nouvelle boucle fera l'objet de la publication d'une fiche par la Communauté de communes qui sera prochainement à votre disposition à l'accueil de la mairie. Prêt pour le départ ?

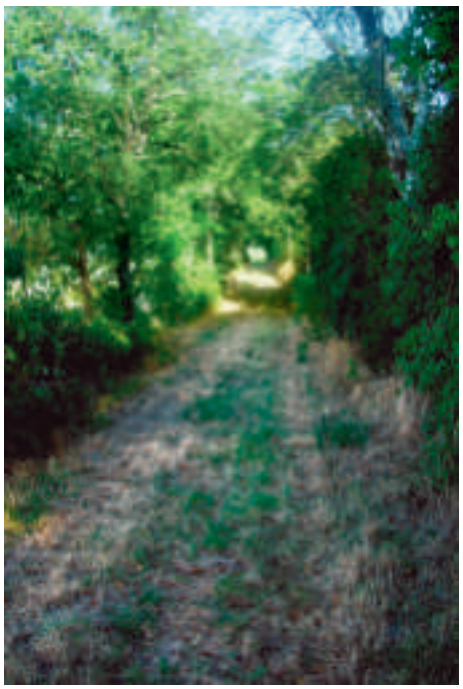

Départ Place Sant Péré Pescador, (esplanade haute) :

1. Descendre l'escalier et emprunter, en face, la Rue du Château, longeant à main gauche le boulodrome (attention en traversant l'avenue du Mur de ronde).
2. Arrivé au bas de cette rue, traverser le Pont de chemin de fer, puis tourner à gauche à son extrémité, le long de la voie ferrée en direction du « Purgatoire ».
3. Continuer sur cette petite route, chemin des Groulets, jusqu'à parvenir à la ferme de Raynal (croix en fer forgé devant). Point de vue sur les moulins de Grimaud et les coteaux de Roquesérière.
4. Juste après cette ferme, à l'intersection, prendre le chemin de droite. Le chemin s'infléchit sur la droite puis descend rapidement. Point de vue sur la belle ferme de Tiffaou, les clochers de Garidech et Saint Jean l'Herm.
5. Le chemin, devient une route goudronnée, jusqu'à parvenir à une route (route de Saint Jean l'Herm). Tourner à droite et continuer sur cette route jusqu'à la prochaine intersection.
6. Tourner de suite à gauche en direction de Gragnague et continuer sur cette route, le long de la voie ferrée, jusqu'à parvenir à une intersection avec une petite route goudronnée montant sur la gauche (Chemin de Bourc). Ne pas s'y engager.
7. Tourner à gauche dans le chemin de terre se trouvant immédiatement après (GR46 - ancien chemin de Bourc), et le remonter jusqu'à déboucher sur la petite route goudronnée croisée auparavant.
8. Tourner à droite, et suivre le balisage du GR46, jusqu'à parvenir à une intersection avec un chemin de terre (allée de Quinquiri).
9. Tourner à droite, (laisser à gauche le GR46) et emprunter ladite Allée de Quinquiri (chemin de terre puis route goudronnée) jusqu'à parvenir à l'intersection avec l'Allée du lac (à gauche) une voie sans issue (en face) et l'Avenue de la Valade (à droite).
10. Tourner à droite et descendre l'Avenue de la Valade, jusqu'à croiser la RD70 (route de Saint Jean l'Herm).
11. Traverser ladite RD70, et emprunter, en face, la RD70c en direction du village.
12. Passer sous la voie ferrée, et tout de suite après, emprunter le premier chemin de terre à gauche. Longer, au plus près, la voie ferrée, jusqu'à parvenir à un chemin empierré large, bordé sur sa gauche par une glissière de sécurité et dominant la voie ferrée. Emprunter ce chemin empierré, jusqu'à une intersection avec une petite route montant vers la droite.
13. Emprunter cette petite route, et monter, ensuite, en suivant le chemin de terre qui la prolonge. La pente devient forte. Parvenir en haut du coteau, (la Bimenède) en débouchant sur un chemin carrossable.
14. Continuer tout droit en direction de la Route d'Albi - RD 888 (sans descendre, à droite, par la rue du Maréchal Lyautey).
15. Emprunter, sur la droite, le cheminement piétonnier longeant la Route d'Albi, et le suivre jusqu'à être passé derrière un abribus.
16. Prendre le chemin qui s'infléchit vers la droite (laisser le piétonnier longeant la RD 888 sur la gauche), jusqu'à parvenir à un nouveau cheminement piétonnier aménagé entre 2 maisons. Emprunter ce piétonnier jusqu'au débouché sur la « petite place » terminant, en impasse, l'Avenue du Maréchal Juin. Descendre l'Avenue du Maréchal Juin jusqu'à parvenir à une intersection.
17. Tourner à droite pour atteindre un cheminement piétonnier aménagé entre 2 maisons (escaliers). Descendre les escaliers, traversant ensuite un espace vert, jusqu'à croiser et traverser la Rue du Maréchal Lyautey (attention en traversant). Prendre, en face, l'Impasse En Rély.
18. Descendre l'Impasse En Rély et la rue Gay jusqu'à l'intersection avec un chemin de terre, sur la droite.
19. Emprunter le chemin de terre, jusqu'à croiser l'avenue de la Brante.
20. Tourner à droite, et descendre l'Avenue de la Brante pour parvenir à l'intersection avec le chemin des Ourmets, sur la gauche (avant le pont de la voie ferrée).
21. Tourner à gauche (attention en traversant), et remonter le Chemin des Ourmets, (qui s'infléchit vers la gauche et s'éloigne de la voie ferrée), jusqu'au centre village et arriver Avenue du Chemin de Ronde
22. Emprunter à gauche l'avenue du Chemin de Ronde puis suivre le balisage du GR46 qui vous ramènera, au point de départ, sur la Place Sant Péré Pescador (esplanade haute). Arrivée !

Variante 1 : Au point 7 on peut prendre à droite en suivant le GR46 et revenir directement au village par le chemin de la Claous.

Variante 2 : Au point 12 on peut, pour éviter la sévère montée de la Bimenède prendre à droite revenir directement au village par le chemin des Ourmets (point 21).

randonnée : la Boucle des coteaux

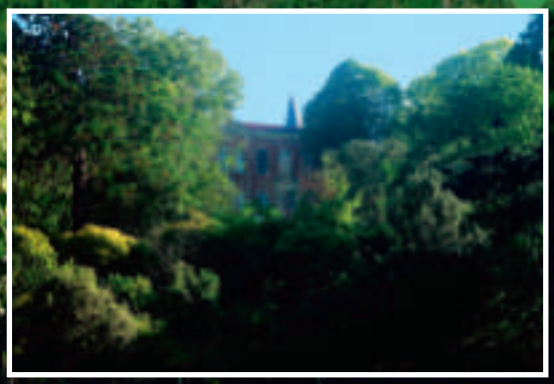

Quel cinéma pour la salle Jacques Brel ?

Alors que les travaux de réhabilitation de la salle avancent – bien trop lentement pour beaucoup de Montastrucois impatients de retrouver cet outil majeur pour la vie associative et culturelle – il est temps de penser à son fonctionnement futur. La création d'un cinéma numérique permettant le visionnage de films récents est soumise à l'agrément du CNC (centre national du cinéma et de l'image animée). Dès le départ de son élaboration, le projet a pris en compte cet aspect en respectant les normes applicables aux salles de projection.

Ce même organisme subventionne la création de nouveaux cinémas en s'appuyant sur une étude qui doit obligatoirement être menée par un bureau agréé. Son résultat conditionne le montant de la subvention accordée avec notamment la prise en compte du nombre d'équipements existants déjà sur la zone géographique concernée. Plus ils sont rares ou éloignés, plus grande est l'aide. Un autre paramètre est le nombre de projections hebdomadaires et les moyens humains mis en œuvre pour le fonctionnement de la salle. Sachant que l'aide peut aller jusqu'à 80 % de l'investissement, cette étape est loin d'être négligeable !

En l'état actuel de la réflexion, il est envisagé de confier le fonctionnement et l'animation de la partie cinéma à une équipe de bénévoles. A eux la responsabilité de la programmation, de l'accueil et de la projection. Pour s'acquitter correctement de cette mission sans s'user à la tâche, l'effectif souhaitable est estimé à une vingtaine de personnes. Un petit noyau de passionnés a déjà pris contact avec la municipalité pour jeter les bases de ce nouveau service. Vous pouvez le rejoindre au sein de cette commission consultative si le projet vous intéresse.

Mais, pour répondre au mieux à vos attentes, il nous a semblé que chaque Montastrucois pouvait s'exprimer à travers un petit questionnaire sur la fréquence hebdomadaire et les meilleurs jours et horaires de projection. A vous de jouer donc, sans perdre de vue la polyvalence de cette salle qui doit être conservée, pour que s'y exerce l'éventail le plus complet des activités associatives.

Ce questionnaire s'adresse bien sûr à tous, de 7 à 97 ans. Au moins !

Commission consultative cinéma :
contacter Michel Théron,
maire-adjoint en charge du projet,
mtheron@mairie-montastruc.fr,
permanence le mercredi de 16 à 18 h,
ou bien laisser un courrier au secrétariat de la mairie.

QUESTIONNAIRE CINEMA

(à remettre en mairie ou à remplir sur le site Internet de la mairie www.mairie-montastruc.fr)

1. Il n'est pas utile de vous faire connaître nominativement, mais **il est important que vous indiquiez votre âge** : _____

2. **Entourez le nombre hebdomadaire de séances** qui vous paraît souhaitable :

1 séance 2 séances 3 séances 4 séances 5 séances

3. **Choisissez-le ou les jours, ainsi que l'horaire** (il peut y avoir plusieurs séances le même jour, et vous pouvez numéroter les propositions par ordre de préférence) :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matinée							
Après-midi							
Soirée							

Les danseuses de la MJC à l'honneur

Les élèves de Sylvie Julhia, professeur de danse classique de la MJC ont à nouveau brillé sur les planches cette année. Les jeunes danseuses ont récolté de nombreux prix lors des concours « Je monte sur scène », à Toulouse, et lors des concours organisés par le Centre National de la Danse, que ce soit au niveau de Midi-Pyrénées ou même au niveau national, à Nantes. Citons notamment Flora Bousquet, Perrine Chassat, Laurine Jean, Elina Olive, Pauline Roux, Aëlla Thobie et Eugénie Vaysse, qui ont décroché des 1ers prix fort remarqués lors de ce concours de très haut niveau !

Fête de la MUSIQUE

Demandez le programme

Le vendredi 21 juin,
à partir de 19 h
Dans le centre du village

PLACE DE LA MAIRIE

19 h 15	Chorale des Inter-mi-temps (Chanson populaire française)
19 h 45	Chant Lyrique puis solo de piano
21 h 15	Chant Lyrique
22 h	Chorale Chantegrives (Chants festifs, d'Offenbach à la chanson d'aujourd'hui, de Russie et d'ailleurs)
23 h	Saxo band and Co (Gospel Quintet de saxo)

PLACE DE LA MAIRIE

19 h	Los Bomberos (banda)
20 h 30	Trio Jerry Can et ses Bidons (blues, jazz)
22 h 40	Saxo band and co (latino, Quintet de saxo)
23 h 30	DJ Oxygenn/Batterie S. Robin (Electro acoustique)
24 h et plus	DJ Oxygenn : IBIZA party

ESPLANADE SANT PERE PESCADOR

19 h	Chorale des élèves de l'école Vinsonneau (Chanson française)
19 h 30	Jazpotes (Jazz « cool »)
20 h 15 - 20 h 30	Batucada (Percussions), guitare, groupe de blues, pop-rock
21 h 30	Les Kroutons (Pop Rock)
23 h	Tie Red (Rock)

BAR JARDIN DE L'ESPLANADE

19 h	Piano solo M. Lespès (Musique de film)
19 h 15	Scène ouverte piano
21 h	Les Showsept (Bal de la java au twist)
22 h 30	Les 4 Astres off (Chanson française)

Petite restauration sur place, tapas et paëlla (pour la paëlla, réservation à l'avance auprès du Cercle Laïque, 06 11 99 52 85)

La fête de Montastruc les 27, 28 et 29 septembre

Les forains n'étant pas disponibles pour la date traditionnelle de la Saint-Barthélémy, le Comité des Fêtes a décidé de programmer la fête d'été les 27, 28 et 29 septembre. La fête démarrera avec un marché gourmand, organisé par le Pays Tolosan, le vendredi soir. Elle se poursuivra samedi et dimanche avec la traditionnelle fête foraine, les bals et un feu d'artifice qui serait tiré, aux dernières nouvelles, juste en-dessous du cimetière...

La section cyclotourisme du CVM, ça roule !

Cette section du Club Vélocipédique Montastrucois a été créée, en 1978, par Jean-Claude Aguero au sein du CVM, association connue nationalement pour sa section « Course », organisatrice du Grand Prix Pierre Pinel. Présidée aujourd'hui par Gaëtan Revereault, qui a succédé à ce poste à Raymond Gomboso, elle permet de « cycler selon ses envies », dans la sécurité et la convivialité, à la découverte de paysages proches ou lointains. Elle réunit plus de 80 adhérents, de 19 ans à 80 ans, dont 13 femmes.

Organisée et adaptée à chacun

Quatre groupes permettent de choisir des rondes de 30 à 140 km par jour, à une moyenne de 20 à 30 km à l'heure. Pour cela, il faut être prêt à démarrer le dimanche matin dès 8 h 30 précises ! Les moins matinaux peuvent choisir les circuits du jeudi ou du samedi après-midi. Chaque groupe est piloté par un « capitaine de route » chargé d'éviter que des étourdis se perdent ou que des inattentifs soient surpris par « une grosse bosse à l'entrée d'un petit village ».

Des circuits variés, dans la convivialité et le plaisir du sport

Au départ de Montastruc, plus de 80 circuits, sur des « petites routes, si possible sans voitures », sont l'occasion de découvrir des paysages champêtres changeant au gré des saisons. Mais au plaisir de la découverte s'ajoute le bonheur des échanges : les kilomètres filent sans que l'on s'en rende compte, tout en discutant. Cela n'empêche pas, dès les premières côtes, d'appuyer sur la pédale « pour tenir la moyenne » avec néanmoins le souci « que personne ne rentre seul. »

Des randonnées à thèmes…

Régulièrement, le club organise des manifestations d'un ou plusieurs jours ou participe à des animations proposées par d'autres clubs. Qui ne se souvient du « Tous à vélo » du mois de janvier récompensé par un chaleureux chocolat chaud ou de la « Sortie en Montagne Noire » proposée, en avril, par un édile amoureux de « la Petite Reine » ? Pour échapper à la pluie, juin sera l'occasion d'un séjour ensoleillé à Argelès-sur-Mer. Au programme, 6 circuits quotidiens dont certains dans le massif des Albères entre vignobles et rhododendrons en fleur.

Se faire plaisir certes, mais aussi penser aux autres : tous les quatrièmes dimanches de juin, le CVM organise une randonnée au profit de l'association Cante l'Aouselou, en février, il propose « Le Souvenir Edmond Laroche » en hommage à « ce fana du vélo » fauché à 72 ans, en février 2006 lors d'une sortie dominicale, par un véhicule fou.

De lointaines échappées belles

Lors du jumelage Montastruc-Sant Père Pescador, quelques cyclistes, emmenés par Jean-Claude Aguero, rejoignent notre « jumeau ibérique ». L'un d'eux, Francis Pavanetto, prend goût aux grandes distances et participe, avec d'autres cyclos du CVM, à plusieurs Paris-Brest-Paris : 1200 kilomètres en moins de 90 heures ! Pour prolonger cet exploit, le CVM a organisé, entre autres, une traversée des Pyrénées espagnoles ou un Toulouse-Saint Jacques de Compostelle. En août 2013, c'est aux Alpes que s'attaqueront quelques intrépides, avalant en quelques jours 777 km, une vingtaine de cols et 19 406 mètres de dénivelé. Lors de ces randonnées, le véhicule prêté par le Garage Lacan de l'Union, sponsor depuis plus de 20 ans, est particulièrement apprécié ! Ce dernier est cependant inutile aux féminines qui participent aux voyages organisés par la Fédération française de cyclotourisme. Sans véhicules d'assistance, avec pour seul déjeuner les victuailles tirées des sacoches, ces dames sillonnent les routes de nos départements. Les plus motivées rejoignent la capitale en participant au challenge « Toutes à Paris ». Ainsi, en 2012, Annie Revereault, Claudine Averseng et Marie-Hélène Vialard ont-elles retrouvé sur le champ de Mars, plus de 4 000 participantes venues de toute la France. Honneur à ces brillantes ambassadrices du CVM !

Le secret de la réussite ?

Des milliers de kilomètres avalés chaque année, à son rythme, en toutes saisons, pour le plaisir. Mais surtout, l'esprit de convivialité et de solidarité qui anime les bénévoles. Aujourd'hui, Gaëtan Revereault note que la population de la section vieillit. Preuve que de plus en plus de seniors continuent à pratiquer le cyclotourisme. Mais aussi, nécessité d'accueillir de nouvelles recrues.

Alors, vous qui avez fait de la course ou pratiqué d'autres sports, n'hésitez pas, « pour ne plus faire du vélo seul », rejoignez le CVM !

Contact : Gaëtan Revereault,
05 61 84 46 60 ou 06 47 17 16 15,
courriel : g.revereault@orange.fr
Site internet : http://cvm.ffct.org

Tornade sur Montastruc

Extraits de la Dépêche du 15 juin 1970.

Près de Toulouse, une tornade a creusé un couloir de désolation de 30 kilomètres sur 3 km et demi

C'était la mort de tout, et il est heureux que la télévision ait eu la bonne idée de diffuser à ce moment-là le match Angleterre-Allemagne; un homme qui se serait trouvé en plein air après 21 h 30 aurait eu peu de chances de se retrouver vivant. Des glaçons de la taille d'un œuf de poule qui vous tombent sur la tête d'une hauteur à laquelle nous n'osons même pas penser, voilà qui peut mettre à la raison, et de façon définitive l'homme le plus tenu.

Les personnes ont donc échappé aux effets de la tornade, mais la campagne est absolument stérilisée pour, peut-être, plusieurs années et les localités n'ont pas été épargnées. Ainsi, à Montastruc, M. Pinel, instituteur, dirigeant du Vélo-Club montastrucois et du Football-Club, a vu un arbre s'abattre sur sa maison qui, depuis, est toute trempée.

Idem pour le « Relais de la Conseillère » dont le patron — sosie de Serge Reggiani en plus costaud — passe son temps avec une serpillère à la main.

Montastruc semble d'ailleurs être le coin le plus touché, peut-être en raison de sa position élevée. On y a vu, place de la gendarmerie, une « D.S. 19 » bloquée par soixante centimètres de grêlons. Mme Marie Rosier, 82 ans, qui a eu l'imprudente bravoure de sortir en plein orage a des hématomes plein les bras.

Des toits de la cité de la Conseillère ont été retrouvés au milieu du terrain de football, soit à 150 mètres de leur place initiale. Place de l'Esplanade, les arbres avaient laissé partir leurs feuilles avec une désinvolture telle que l'on marchait dessus bien sûr, mais qui en plus, on en trouvait collées, écrasées par un vent d'une puissance extraordinaire jusque sur la façade du café Crayol.

Des arbres abattus sur l'Esplanade, alors encore appelée « le foirail », et sur laquelle se dressait toujours le château d'eau, qui, avant l'arrivée de l'adduction d'eau à la fin des années 60, alimentait le village en eau pompée dans la Brante.

Le 14 juin 1970 une tornade brutale et soudaine s'abattit sur le Nord Toulousain, et Montastruc sembla être la commune la plus touchée.
60 cm de grêlons tombèrent en quelques minutes, hachant vignes et cultures, et les vents violents arrachèrent et abattirent quantité de toitures d'arbres.
A la suite de cette tornade les exploitants agricoles furent quasiment tous indemnisés pour une perte totale des récoltes, les archives de la mairie en recensent 67, dont 54 qui exploitaient plus de 5 ha.

Les toits arrachés de ce qu'on appelait « la cité des rapatriés », située avenue Marius Gineste.

Le détail du budget 2013 est consultable sur le site Internet de la mairie.

Le budget de la commune

Le 10 avril le Conseil Municipal a approuvé le compte administratif 2012, qui retrace l'ensemble des opérations comptables effectuées l'an passé. Il a ensuite adopté le budget primitif 2013, qui présente les prévisions de dépenses et de recettes pour l'année en cours. Voici les éléments les plus significatifs de ces deux documents.

Les comptes 2012

Le budget de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement courantes en 2012 ont été légèrement supérieures à 2 100 000 euros (2 130 631 euros). Un peu plus de la moitié de ces dépenses provient des charges de personnel et des charges à caractère général pesant pour plus du quart. Les principaux postes de dépenses de ce chapitre sont les fluides (eau, gaz, électricité, carburant : 206 171 euros), les achats d'aliments pour la cantine (109 441 euros), l'entretien des bâtiments et terrains communaux, de la voirie, du matériel (87 152 euros). Les autres charges de gestion représentent 17 % du budget. Elles recouvrent notamment nos participations à divers organismes intercommunaux qui nous fournissent des services (gestion du collège, pompiers, syndicat départemental d'électricité, etc. : 105 020 euros), les subventions aux associations (80 974 euros), à la crèche (84 519 euros), au CCAS (15 000 euros), pour l'action jeunes (24 167 euros) et les indemnités légales des élus (60 450 euros).

Les recettes de fonctionnement en 2012 se sont élevées à plus de 2,5 millions d'euros (2 523 202 euros). Elles proviennent pour 44 % de la part communale des impôts locaux : taxe d'habitation, taxe sur le foncier bâti, taxe sur le foncier non bâti, et compensation par la Communauté de communes des taxes professionnelles autrefois perçues par la commune.

Un peu plus d'un tiers des recettes résulte des diverses dotations versées par l'Etat (651 984 euros), de l'attribution par le Conseil général d'une part des droits de mutation perçus dans le département (100 800 euros) et des participations de divers organismes pour le remboursement des frais engagés pour eux par la commune : 31 332 euros payés par les communes de Gémil et de Saint-Jean l'Herm dont les enfants sont scolarisés à l'école primaire de Montastruc, 15 972 euros reversés par le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) pour la fabrication des repas livrés à domicile, 50 921 euros versés par le budget de la crèche en contrepartie notamment du travail fourni à la crèche par le personnel administratif et technique de la commune (gestion et entretien du bâtiment).

Le produit des services représente 14 % des recettes. Il comprend le remboursement par la Communauté de communes du personnel et des fournitures mis à disposition de l'ALAE et de l'ALSH (133 050 euros) et les services payants que la commune rend aux habitants (cantine scolaire, études surveillées, concessions au cimetière etc. : 235 601 euros). Les autres produits de gestion fournissent 6 % des recettes et proviennent pour l'essentiel des loyers perçus par la commune (131 120 euros dont la plus grosse part est acquittée par la Gendarmerie et la Poste).

Au total, la section de fonctionnement a dégagé en 2011 un excédent courant de près de 404 000 euros (392 571). Le résultat de l'année 2012 vient s'ajouter aux excédents cumulés des années. En tenant compte du déficit de la section d'investissement, **la commune dispose au total d'une réserve de plus de 1 250 000 euros (1 257 436) pour financer les investissements futurs.**

Dépenses de fonctionnement 2012

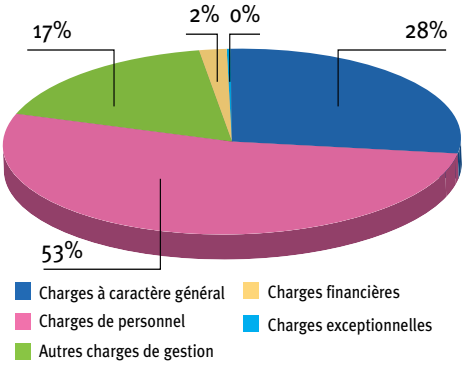

Recettes de fonctionnement 2012

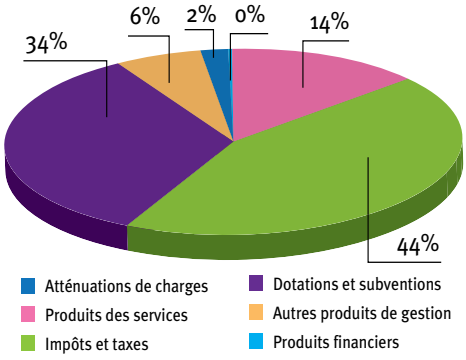

L'investissement

Le montant des dépenses d'équipement de 2012 s'élève à 772 019 euros. Les principaux investissements ont concerné le tennis couvert (216 563 euros), les travaux de rénovation de l'Esplanade (127 372 euros), l'aménagement de la route de Paulhac entre la rue Follini et la rue Delmas (125 674 euros), le début de la réhabilitation de la salle Jacques Brel (66 831 euros), l'école Vinsonneau, avec notamment le remplacement d'une partie des huisseries en vue de réaliser des économies de chauffage et l'amélioration de l'isolation et de la ventilation de la cuisine centrale (45 452 euros).

Parmi les autres dépenses, signalons le déplacement de l'abribus sur la RD 888 (21 368 euros), les honoraires des bureaux d'études pour le PLU (21 759 euros) et la signalétique avec notamment l'achat du panneau d'information installé sur la RD 888 (20 352 euros). Enfin, 148 726 euros ont été consacrés au remboursement des emprunts. **La dette de la commune aura ainsi diminué de 678 111 euros depuis le début de notre mandature.**

Dépenses d'équipement 2012

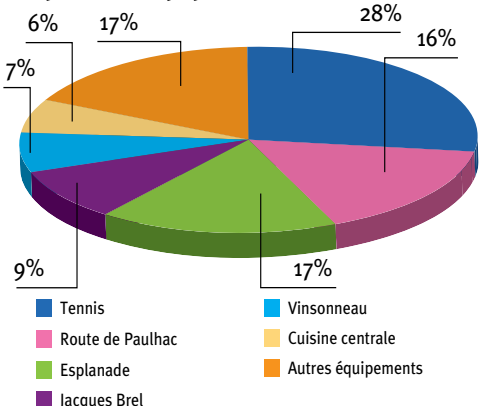

Le Budget 2013

Les grandes masses du budget de fonctionnement changent peu d'une année sur l'autre. On peut toutefois noter quelques évolutions. La baisse des aides de la CAF (Caisse d'Allocation Familiales) à la crèche devra être compensée par une hausse de la subvention communale. On devra également rembourser au SMEA (Syndicat Mixte de l'Eau et de l'Assainissement) le coût des travaux entrepris sur le pluvial à l'occasion de la rénovation de l'Esplanade et de la rue de la Brèche et de la création d'un trottoir sur la partie de l'avenue de la Gare comprise entre le Chemin Vert et la rue des Coteaux. Enfin l'action jeune coûtera plus cher puisqu'elle s'étendra sur toute l'année et non pas seulement sur une partie, comme en 2012. Bien que le taux des impôts locaux ne soit pas modifié, les ressources fiscales augmenteront significativement sous l'effet conjugué de la croissance de la population et de la révision des bases. Cette hausse des ressources communales sera malheureusement contrebalancée en partie par la diminution annoncée des aides de l'Etat et par la baisse attendue du produit des taxes de mutation dans les communes de moins de 5000 habitants du département dont le Conseil général nous reverse une quote-part.

Cette année verra la réalisation des deux grosses opérations que nous avions annoncées dans notre programme. 315 000 euros ont été budgétés pour la rénovation de l'Esplanade et 1 520 000 euros pour la réhabilitation de la salle Jacques Brel. D'importants investissements (275 000 euros) sont prévus dans le domaine de la voirie : rue de la Brèche, avenue Lyautey, trottoirs de l'avenue de la Gare et d'une partie du Chemin Vert, plateau traversant sur la route de Lavaur à la hauteur du chemin Counac, signalétique. Par ailleurs, un peu plus de 170 000 euros sont budgétés pour les bâtiments communaux (principalement le ravalement et la réfection des balcons de la Gendarmerie). Un gros effort sera fait en faveur des écoles : poursuite et achèvement du remplacement des huisseries extérieures de l'école Vinsonneau (90 000 euros), construction d'un préau à l'école maternelle (115 000 euros). 58 000 euros seront investis pour la cuisine centrale : remplacement d'un four et du véhicule frigorifique qui sert au service des repas à l'école Vinsonneau, à la crèche et aux personnes âgées. Au total, l'ensemble des investissements prévus cette année s'élève à environ 2 935 000 euros. A cela s'ajoutent 168 010 euros pour le remboursement des emprunts.

Le financement de ces dépenses sera assuré par la mobilisation des excédents réalisés les années précédentes, le remboursement de la TVA sur les investissements réalisés l'an dernier, la vente du terrain que la commune possède route de Lavaur, les recettes de la taxe d'aménagement perçues lors de la construction ou l'extension de logements, les subventions d'équipement de l'Etat et celles du département. L'équilibre entre les recettes et les dépenses est obtenu par l'inscription au budget d'un emprunt que nous n'aurons sans doute pas à souscrire pour deux raisons. D'une part nous avons été très prudents pour l'évaluation des subventions accordées par le Conseil général en raison des échos que nous avions, au moment de l'élaboration du budget, sur leur réduction et leur étalement sur plusieurs exercices budgétaires. Par exemple, nous avions prévu de ne recevoir cette année que 40 000 pour la salle Jacques Brel. Depuis, nous avons été informés que le montant de la subvention s'élèverait à 404 000 euros dont la moitié versée en 2013. D'autre part la société HLM le Nouveau Logis Méridional qui a construit les logements de la cité Marius Gineste a souhaité acheter le terrain sur lequel ils avaient été édifiés, lequel avait été mis à sa disposition par la commune dans le cadre d'un bail emphytéotique. Le service des domaines a évalué sa valeur à 990 000 euros. Un accord a donc été passé entre la commune et le Nouveau Logis Méridional pour une vente à ce prix qui devrait intervenir en fin de cette année. Mais pour se prémunir de tout retard éventuel dans la conclusion de cette transaction, nous avons, par prudence, décidé de ne pas l'inscrire au budget de cette année.

Au total c'est donc un supplément de recettes d'au moins 1 150 000 euros que nous devrions encaisser cette année, soit davantage que l'emprunt inscrit au budget (1 113 093).

Dépenses d'investissement 2013

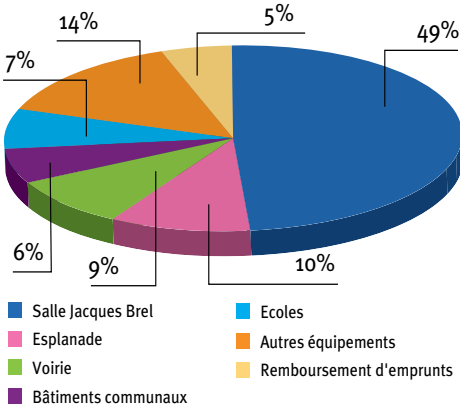

Recettes d'investissement 2013

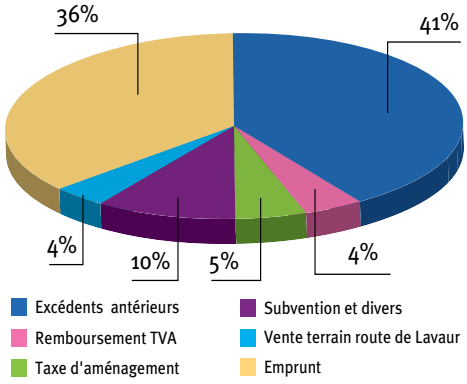

Endettement de la commune

Depuis 2008, l'équipe municipale a poursuivi une démarche de désendettement de la commune, permise par une gestion économe générant chaque année des excédents de fonctionnement.

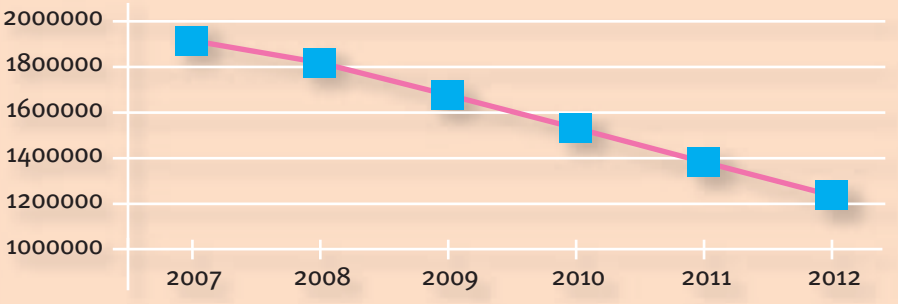

Endettement net de la commune au 31 décembre de chaque année.

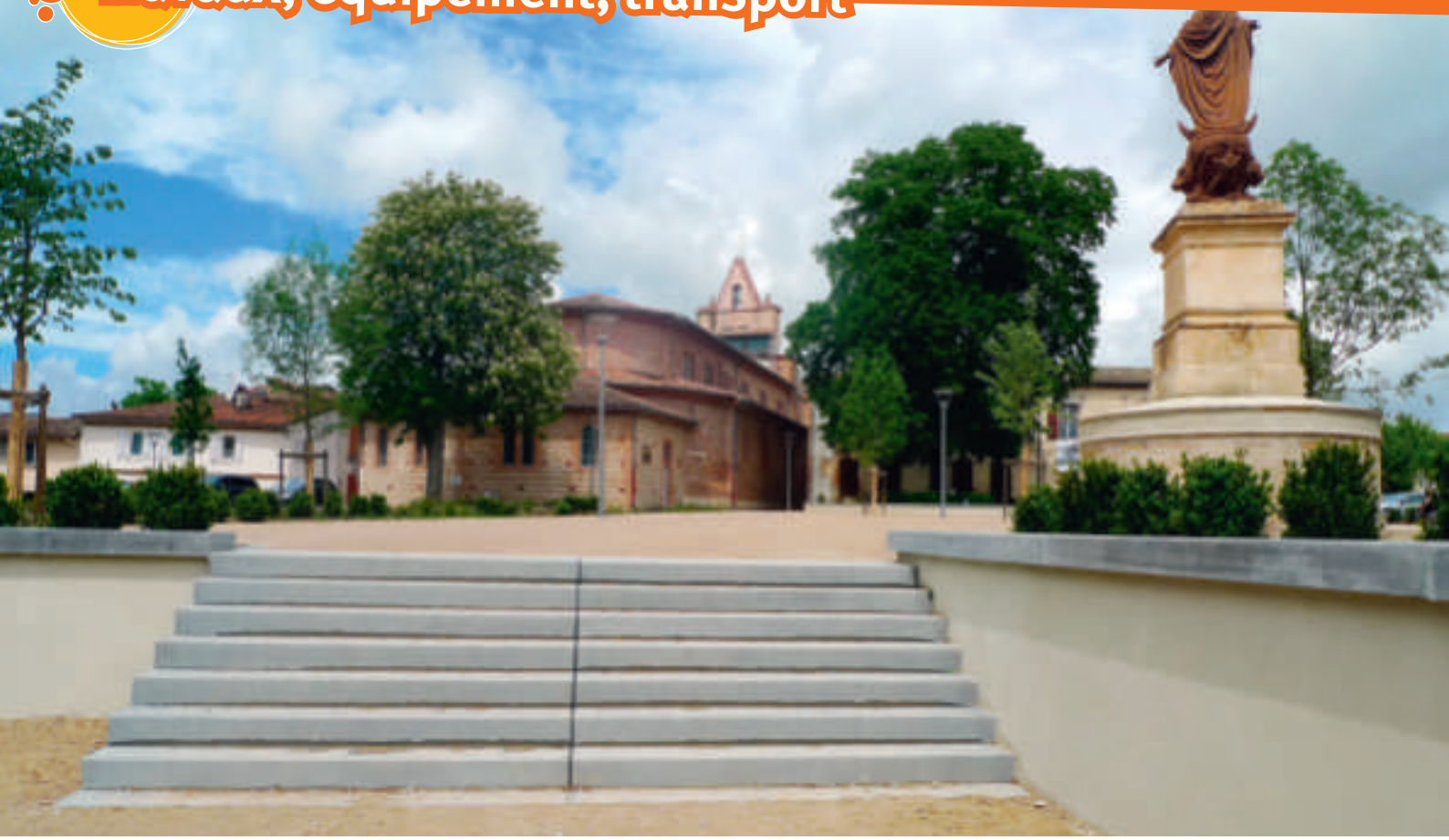

Le printemps de l'Esplanade

Pari tenu : l'Esplanade a fait peau neuve dans les délais. Plus belle, plus accueillante, plus fonctionnelle, elle convie les Montastrucois à s'approprier ses nouveaux espaces au cœur du village. Itinéraire d'une réhabilitation en voie d'achèvement

Un calendrier respecté

Grâce à des entreprises rigoureuses, (la SCOP Cancela pour les murs et les escaliers, Rigal pour les sols et les pistes de danse, ETDE pour l'éclairage, Midi-Pyrénées Environnement pour les espaces verts), coordonnées par un bureau d'études efficace (BECAD), les travaux annoncés dans le bulletin de mars ont été réalisés à temps. Tous les murs, surmontés de couvertines, sont crépis. Les trois escaliers, aux marches assorties aux couvertines, sont prêts à recevoir leurs rampes en cours de réalisation. Autour de la piste de danse, où virevoltent déjà, en attendant les danseurs, quelques trottinettes, s'organisent les différents espaces. Côté presbytère, un jardin restructuré avec buis et pelouse. A l'opposé, un espace recouvert de stabilisé et disponible pour l'installation d'un podium amovible. Côté café, un vaste « salon » en stabilisé. Côté château, le paradis des enfants : l'aire de jeux. Enfin, monument emblématique de l'Esplanade, « la Vierge » a été restaurée par la nouvelle association du Patrimoine présidée par Jean Rius. Tous ces espaces sont délimités par des bornes lumineuses et éclairés par de nouveaux lampadaires basse consommation.

Des plantations réalisées

Avec le printemps, l'Esplanade s'est mise au vert. 6 frênes, 6 tilleuls, 2 chênes et 2 micocouliers complètent les arbres anciens et annoncent l'ombre de demain. Dans les massifs, dominent, comme au bon vieux temps, les buis (230 pieds !) Mais on y trouve aussi lavandes et santolines odorantes, cistes et spirées colorés, pistachiers gourmands ou charmes charmants. Quant aux 300 vivaces, les plus nombreuses ont pour noms : lis des Incas, achilée, euphorbe, gaura, géranium, verveine, valériane rouge ou cheveux d'ange. Mais si quelque botaniste curieux cherche bien, il reconnaîtra aussi miscanthus, orpins remarquables, asters, stipas ou absinthes… Tous ces végétaux bénéficient d'un système d'arrosage automatique qui garantit leur croissance.

D'ultimes aménagements en cours

Le jardin du presbytère, le « salon » et l'aire de jeux vont être équipés de quelques tables et d'une dizaine de bancs métalliques avec dossiers qui complèteront ceux, déjà implantés, en

pierre et sans dossiers. Sur l'aire de jeux, un grand jeu avec mur d'escalade réjouira les aventuriers, une « araignée » de taille moyenne tentera les acrobates tandis que deux petits jeux satisferont les plus jeunes. Ces aménagements, prévus courant juin, devraient être opérationnels pour l'été.

Autour de ces lieux de convivialité et d'échanges, voués aux piétons, sont aménagés des espaces de stationnement pour les véhicules. Côté mairie, un parking d'une vingtaine de places, en zone bleue dans la journée, permet d'accéder à la mairie ou aux commerces de proximité. Côté château, un petit parking assure des possibilités de stationnement pour les riverains immédiats. Entre l'esplanade haute et l'esplanade basse, la circulation et le stationnement sont réorganisés conformément aux plans prévus. Objectifs : permettre une circulation plus fluide et plus sûre par un rétrécissement des chaussées et la mise en place d'un sens interdit de la rue de la Gare vers la rue du Château, sécuriser et optimiser les possibilités de stationnement. Près de trente places y seront à disposition des automobilistes en complément de celles disponibles tout le long de l'avenue du Mur de Ronde. Sur chacun de ces parkings, sont prévues des places pour personnes à mobilité réduite.

Ainsi, au cœur du village, ce nouvel aménagement doit-il permettre à chacun, automobiliste ou piéton, jeune ou moins jeune, de trouver ce dont il a besoin : places de parking ou espace piétonnier, aire de jeux ou jardin propice à la convivialité. Quant aux associations, sportives, culturelles ou festives, elles trouveront dans cette Place San Péré Pescador réhabilitée un cadre agréable et fonctionnel susceptible de contribuer au succès de leurs manifestations.

Déjections canines, un appel au civisme

Mais déjà, prémices d'une vie renaissante, les rires des enfants envahissent l'Esplanade avec les premiers rayons du soleil. Tableau bucolique si quelques maîtres négligents ne laissaient vagabonder nos amis les chiens dont les déjections polluent le paysage. Ni l'esplanade basse, ni la place San Péré Pescador n'ont vocation à devenir des canisettes ! Amis des bêtes, vous qui laissez errer vos compagnons, évitez-leur de finir en… crèche (Centre REservé aux CHiens Errants, plus sinistrement appelé fourrière) et vous qui les accompagnez, apprenez-leur le caniveau et munissez-vous de sachets récupérateurs. Merci de préserver ainsi le bien-être de tous sur votre nouvelle Esplanade !

Une nouvelle signalétique dans le village

Après un long travail préparatoire effectué pour identifier au mieux les besoins d'orientation dans le village, une nouvelle signalétique a été implantée au mois de mars.

Les 3 couleurs utilisées permettant de différencier l'indication des services publics, des commerces et les indications de circulation routière.

On ne peut qu'espérer que les visiteurs du village, qui tournaient auparavant parfois désespérément dans le centre du village pour en trouver la sortie (la mairie reçut il y a quelque temps une missive nous gratifiant d'une circulation « à la Raymond Devos »), puissent désormais retrouver sans peine le bon chemin !

Le point sur les travaux de la salle Jacques Brel

Les travaux de réhabilitation de la salle Jacques Brel se poursuivent et le délai de mise à disposition initialement fixé pour la fin de cette année est à ce jour maintenu. Les travaux en cours concernent encore le gros œuvre et sont finis les planchers bas de l'entrée et de l'extension latérale. A l'heure où va paraître ce bulletin, les élévations intérieures seront terminées, le plancher de la régie technique posé, les plateformes, fondations et élévations de l'arrière-scène bien avancées. La fin du mois de juin verra s'élever l'extension côté scène et son plancher. Suivront au mois de juillet le montage de la charpente métallique, la couverture du hall d'entrée et des sanitaires (extension latérale), ainsi que l'étanchéité de l'extension de l'arrière-scène. Ainsi, fin juillet, les travaux de gros œuvre seront terminés et laisseront place aux entreprises de second œuvre.

La zone bleue, c'est une heure maximum

Un nouveau parking en zone bleue a été aménagé sur l'Esplanade haute, s'ajoutant à celui de l'avenue de Castelnau, pour la partie située entre la rue Saint-Louis et la rue de la Brèche.
Le stationnement sur ces zones est limité à une heure, et ce afin de faciliter le stationnement dans les zones les plus proches des commerces.
Rappelons que les zones bleues sont délimitées par un marquage au sol de couleur... bleue.

Le disque de stationnement est obligatoire dans ces zones, vous pouvez vous en procurer un exemplaire en mairie. La municipalité invite les Montastrucois à respecter au mieux ces zones bleues, instruction est donnée à la Police Municipale de veiller à ce que la réglementation y soit respectée.

Utilisez-vous le parking de la rue du Buguet ?

Ce parking, situé rue du Buguet, juste à côté de l'entrée du cimetière, dispose, pratiquement en permanence, de places disponibles. Il a l'avantage d'être situé à quelques encablures du centre du village. La pente de la rue du Buguet, quoi que courte, est certes bien raide, mais l'exercice ne peut qu'être bénéfique !

Cession du terrain de la Cité Marius Gineste

Le Conseil Municipal, le 10 avril dernier, a adopté une délibération autorisant à la commune à céder au Nouveau Logis le terrain communal sur lequel celui-ci a édifié les 66 logements sociaux de la Cité Marius Gineste. Voici des informations sur ce projet qui n'entraînera aucun désagrément ou contrainte pour les locataires en place. Ces logements ont été construits, à partir de 1981, sur un terrain donné à bail d'une durée de 55 années, par délibération du Conseil Municipal du 30 juin 1981, réuni sous la présidence du Maire de l'époque, Serge Valentin. Juridiquement, il s'agit d'un bail emphytéotique à construction, au terme duquel le propriétaire du terrain, en l'occurrence la commune, devient propriétaire des constructions avec toutes les conséquences en résultant : reprise en l'état, gestion des logements, etc. En date du 23 octobre 2012, le Nouveau Logis Méridional a contacté la commune pour présenter une étude portant sur la mise en œuvre d'une opération globale de réhabilitation, et, pour une partie de la résidence, en l'occurrence 38 lots, d'une opération de vente par lots dite « accession sociale à la propriété », en application des articles L 443-7 et suivants du Code de la Construction et de l'Habitation. Pour ce faire, le Nouveau Logis doit détenir la pleine propriété des 66 logements sociaux de la résidence, et donc, devenir propriétaire de l'emprise foncière sur laquelle ont été édifiés ces logements. Le Conseil Municipal a souhaité donner suite à la proposition du Nouveau Logis, qui ne présente que des avantages pour chacune des parties. La commune bénéficiera du produit de la cession de ces terrains, soit 990 000 euros, conformément à l'estimation des domaines, et les locataires, pour leur part, disposeront de logements mieux entretenus, et n'auront pas à appréhender les aléas liés à un changement de bailleur. S'agissant de la vente de logements sociaux, nous tenons à préciser, que ce type de vente est très encadré par la législation. Ainsi, la décision d'aliéner est transmise au représentant de l'Etat, M. Le Préfet, du département de la Haute-Garonne qui consulte la commune d'implantation, le Conseil général étant également consulté, pour avis. D'autre part, les logements occupés ne peuvent être vendus qu'à leur locataire en titre et sous certaines conditions de ressources à leurs conjoints, ascendants ou descendants. Mais les locataires en place sont libres de ne pas se porter acquéreurs du logement occupé. Dans ce cas, ils conservent leur statut de locataire du parc locatif social avec les garanties légales qui entourent ce statut, notamment le droit à l'occupation à durée illimitée du logement, ceci bien entendu sous réserve de respecter leurs obligations de locataires. La valeur de cession étant établie par estimation du Service des Domaines, sous validation du Préfet.

Une réunion d'information, à l'intention de tous les occupants de la résidence, sera organisée courant septembre 2013, en présence de la Direction du Nouveau Logis Méridional.

La commune va vendre 2 terrains situés route de Lavaur

Sous la précédente mandature, la commune avait acquis, pour y installer un équipement public, une maison route de Lavaur, édifiée sur une parcelle d'une superficie de 996 m². Contiguë à cette parcelle, la commune a acquis (à l'euro symbolique) une bande de terrain de 194 m², soit après réunion des deux parcelles une superficie globale de 1190 m². Cette maison étant totalement insalubre, il a été décidé de la démolir, et le terrain de 1190 m² sera divisé en deux parcelles de 595 m² chacune. Dès que les formalités cadastrales et la démolition seront effectuées, il sera procédé à la mise en vente aux enchères de ces deux terrains, via la Chambre des Notaires de la Haute-Garonne, et après évaluation du Service des Domaines.

Des travaux à la Gendarmerie

Les locaux de la Gendarmerie sont propriété de la commune, qui perçoit un loyer de la part de la Gendarmerie Nationale. Comme de droit, les travaux de grosse réparation sont à la charge du propriétaire, en l'occurrence la commune. Les balcons et façades de ce bâtiment n'ont pas été entretenus depuis l'origine de la construction, au début des années 1980, ce qui a entraîné notamment des dégradations importantes des balcons, avec, depuis quelques années, des chutes régulières de morceaux de béton. En conséquence, de gros travaux de réhabilitation vont être engagés début septembre 2013, pour un coût de 95 000 € TTC, en ce qui concerne le ravalement des façades et la reprise des balcons, et pour un coût de 15 000 € TTC concernant l'étanchéité et le zingage, soit un coût global de 110 000 € TTC.

Le renouveau du puits de la place de la Mairie

Place de la Mairie, devant l'église, on avait bien du mal à le distinguer, ce malheureux puits, émergeant péniblement du sol, et recouvert d'une dalle en béton. Le faire renaître a été un des tous premiers projets de la nouvelle Association pour la Sauvegarde du Patrimoine de Montastruc (ASPAM) qui a sollicité la municipalité en ce sens. Le 16 mai dernier, l'entreprise Py, mandatée par la municipalité, a commencé la rénovation du puits. L'édifice a été sensiblement rehaussé par l'ajout d'une nouvelle buse, puis paré de briques foraines spécialement fabriquées pour l'occasion, la courbure devant être précisément ajustée. L'allure définitive du puits lui sera donnée, par l'ajout d'une structure légère en fer forgé, supportant une poulie, qui viendra prendre place sur la margelle. A noter enfin, qu'une grille remplacera l'actuelle dalle en béton, qu'un éclairage sera posé à l'intérieur du puits, ainsi d'ailleurs qu'une pompe immergée afin de pouvoir utiliser l'eau pour l'arrosage des fleurs.

Saint-Sulpice - Toulouse : Perturbations sur la ligne entre le 2 septembre et le 14 décembre

La troisième et dernière phase de travaux de doublement de la voie Toulouse - Saint-Sulpice se déroulera du 2 septembre au 14 décembre 2013. Le trafic ferroviaire sera donc interrompu pendant cette période sur les lignes Toulouse-Albi et Toulouse-Mazamet. Après les travaux de génie civil réalisés en 2011, les travaux de rénovation de la voie existante et de la pose de la nouvelle voie en 2012, cette étape consistera à réaliser les derniers raccordements de la seconde voie et à modifier le système de signalisation tout au long du parcours. Les travaux seront suivis d'une phase de tests et essais avant la mise en service des circulations sur les deux voies. A noter que sur ce tronçon Toulouse - Saint-Sulpice transitent pas moins de deux millions de voyageurs chaque année, en faisant la voie unique la plus chargée de France, représentant à elle seule 20 % du trafic TER Midi-Pyrénées ! Ces travaux ont été programmés dans le cadre du plan rail Midi-Pyrénées, signé en 2007. Ce plan aura permis la rénovation de plus de 500 kilomètres de voies au total, représentant un coût de 820 millions d'euros répartis entre le Conseil régional (400 millions d'euros), l'Etat (193 millions), Réseau Ferré de France (179 millions) et l'Union Européenne (48 millions). Les bus de substitution seront mis en place, au départ et à l'arrivée de la gare routière de Toulouse. A Montastruc, les arrêts des bus SNCF « plan Rail », comme les années précédentes, au carrefour de la

Conseillère, le long de la route d'Albi (RD 888), aux abribus. Vous pourrez consulter en temps utile les horaires des autocars de substitution dans les gares, sur www.ter-sncf.com et sur le site de la mairie.

Quelques travaux...

Aménagement de la voirie quartier Anrély afin de limiter la vitesse des véhicules.

Les services techniques ont rénové les sanitaires du club des Lilas et le club house du tennis.

Réunions de quartiers, 3e édition

Les comptes rendus détaillés des réunions sont accessibles sur le site de la Mairie www.mairie-montastruc.fr

Dans le dernier bulletin municipal (n° 21 de mars 2013), nous vous avions indiqué que, comme tous les 2 ans depuis le début de la mandature, la municipalité procéderait à des réunions de quartiers, la commune étant divisée en trois secteurs : Nord-Est ; Centre et Sud-Ouest. Ces 3 réunions, qui se sont successivement tenues les 2, 9 et 16 avril derniers, ont permis à la centaine de participants qu'elles ont regroupé d'interroger la Municipalité sur des problèmes affectant leur vie quotidienne, et concernant principalement les domaines suivants :

Collecte des ordures

Fort légitimement, du fait du changement intervenu le 1er janvier dernier, c'est la collecte des ordures qui est apparue comme la première des préoccupations de nos concitoyens, et ce quel que soit leur lieu de résidence.

En premier lieu, a été évoqué le **problème de stockage des conteneurs individuels** que peut parfois engendrer leur taille, en fonction de la composition du foyer. Il a été répondu que la Communauté de communes peut, sur demande, les reprendre, les personnes concernées utilisant, alors, les points de regroupements collectifs.

En second lieu, concernant plus précisément **la localisation et l'installation de ces points de regroupement**, il a été précisé qu'ils sont positionnés dans les secteurs où le camion ne peut pas faire demi-tour, les marches-arrières étant proscrites pour la sécurité des agents manipulant les conteneurs. Ceux se trouvant en des endroits particulièrement pentus de la commune seront, à terme, placés sur des plateformes avec système d'arrêt.

En troisième lieu, a été soulignée que l'absence de bonde, qui permettrait de vider l'eau qu'on y déverse lors du nettoyage, rend cette opération délicate voire impossible pour certaines personnes. Mais également la présence de verre cassé près des containers de collecte de verre. La municipalité a bien pris note et se rapprochera sur ces sujets de la Communauté de communes, gestionnaire de ce service.

Enfin, certains de nos concitoyens s'étant étonnés d'une augmentation sensible du **prix du ramassage**, la Municipalité, après avoir précisé que le ramassage est désormais géré par la Communauté de communes, a indiqué que cette hausse des tarifs était liée au renouvellement du marché de ramassage, qui s'est traduit par une forte augmentation des prix proposés par les prestataires privés. Il est précisé que les tarifs de l'eau ont, en revanche, baissé de 30 % dans le cadre du dernier renouvellement du marché.

Stationnement

Ont tout particulièrement retenu l'attention de nos concitoyens, les **problèmes de stationnement**, aussi bien générés par le manque de civisme de certains automobilistes que par le manque de places.

Concernant le manque de civisme, il a été indiqué que pour mettre fin aux stationnements sauvages, gênants, voire dangereux pour la sécurité, il serait procédé à la mise en place d'aménagements urbains afin d'empêcher les voitures de monter sur les trottoirs, mais également à l'organisation d'une campagne de verbalisation systématique par la Policière municipale ; sachant, toutefois, que compte tenu de ses horaires de travail, elle n'est donc pas mobilisable en permanence.

Concernant le manque de places, il a été indiqué qu'une fois les chantiers de l'Esplanade et de la salle Jacques Brel terminés, le nombre de places de stationnement disponibles serait identique à ce qu'il était initialement. Sachant, bien évidemment, que lors de l'utilisation de la salle Jacques Brel, toutes les voitures ne trouveront pas à stationner dans son environnement immédiat, et qu'il faudra prendre l'habitude d'utiliser les autres possibilités offertes, l'Esplanade intermédiaire, le parking de la rue du Buguet (au pied du cimetière), voire même et surtout le long de l'avenue de Castelnau, pas si éloignée qu'il n'y paraît.

Enfin, il convient de noter, sur ce sujet, que les riverains font part de leur satisfaction quant à l'aménagement d'un parking provisoire à l'entrée de l'« ancien terrain de foot », qui a permis d'améliorer la situation du stationnement. A plus long terme, la question du stationnement fera partie des sujets pris en compte pour l'aménagement global du terrain du Bouléguo.

Voirie

Ces 3 réunions ont également mis en lumière les **problèmes de voirie**, concernant aussi bien la dégradation de certaines chaussées, que celle de certains trottoirs ou cheminements piétonniers. En premier lieu, concernant le mauvais état des chaussées, il est, tout d'abord rappelé que l'entretien des chaussées est du ressort de la Communauté de communes, et que celle-ci est confrontée à une forte baisse des financements que le Conseil général peut consacrer à cet usage.

Il est, ensuite, précisé, que, dans ce cadre, il allait être procédé à la réfection de la rue de la Brèche, les travaux allant débuter par la partie haute de la rue, (de l'avenue de Castelnau à la rue de la Brante, voirie communale), probablement au mois de septembre, pour se poursuivre, ensuite, dans sa partie basse (de la rue de la Brante à la place d'Orléans, voirie départementale).

Par contre, concernant, aussi bien le parking de la gare que la voirie au niveau d'Anrély 3, la municipalité a indiqué qu'elle ne prendrait pas en charge leur dégradation, le premier étant propriété de la SNCF, alors que la seconde, est, pour l'instant, à la charge du promoteur.

Enfin, concernant le secteur de la Valade, la municipalité indique qu'il n'est pas prévu de refaire, à court terme, la partie en terre de cette allée. Quant aux écoulements de terre et gravier, depuis un terrain privé, qui ont régulièrement lieu lors d'intempéries, sur l'avenue de la Valade, la municipalité indique qu'il sera pris contact à ce sujet avec le propriétaire de ce terrain.

En second lieu, concernant le **mauvais état de certains trottoirs**, il est indiqué que la municipalité va réaliser cette année la réfection de 2 tronçons des trottoirs du Chemin Vert, et qu'un trottoir va être créé avenue de la Gare, du bas de cette voie jusqu'à la rue des Coteaux. Quant aux différents cheminements piétonniers dont l'état est stigmatisé, (liaison Lanclos - voie de l'ALSH ; Cité Marius Gineste ; le long de la D888 ; passage Anrély 3 - avenue de la Brante), la municipalité prend bonne note, et indique qu'ils feront respectivement l'objet, d'une évaluation des réparations à effectuer ; d'un contact avec le propriétaire (Nouveau Logis Méridional) ; d'une réfection complète ; d'une étude.

Travaux - urbanisation - équipements collectifs

En matière de travaux, c'est sans surprise les deux grandes opérations actuellement en cours au centre village qui ont suscité le plus d'interrogations.

Concernant la salle Jacques Brel, la municipalité a plus particulièrement été interrogée sur son futur aspect extérieur, ainsi que sur la date de fin et le coût des travaux. En premier lieu, il a été précisé que l'idée générale consistait à recréer la halle en ré-ouvrant les ouvertures qu'elle comportait. Les arches de la façade du bâtiment seront restaurées afin de retrouver leur aspect originel ; le hall d'accueil, en verre, laissera apparaître cette structure ; les murs extérieurs seront couleur brique afin de s'harmoniser au mieux avec les bâtiments environnants.

En second lieu, il a été indiqué que la fin des travaux devrait intervenir au mois de novembre prochain, et que si le coût du projet, d'1,5 million d'euros, était effectivement plus élevé que la première estimation, la commune avait toutefois les moyens de le financer, sans augmentation d'impôts, ni nouvel endettement. Et ce d'autant plus qu'avait été inscrite au budget une enveloppe globale, sans prévision de subventions, alors que nous a été notifiée, entre-temps, la subvention du Conseil général, qui se montera à 404 000 €.

Concernant l'Esplanade, également interrogée sur le calendrier prévu pour l'achèvement de son aménagement, la municipalité a précisé que le revêtement sera définitivement achevé (pose de l'enrobé...) dans le courant du mois de mai ; que le reste du mobilier, actuellement en commande (10 bancs à structure métallique), serait mis en place courant juin (5 du côté de l'aire de jeux, 5 du côté du « café de l'Esplanade ») ; et que l'aire de jeux serait aménagée pour l'été.

En matière d'urbanisation, les questionnements ont porté essentiellement, d'une part sur le devenir du terrain du Bouléguo et le projet de giratoire sur la D888, d'autre part sur le nouveau lotissement de l'avenue de la Brante et enfin sur l'aire de covoiturage. Les réponses ont été les suivantes :

- S'agissant du terrain du Bouléguo, Procivis, le promoteur-propriétaire du terrain, est toujours en recherche d'un acquéreur pour la partie non construite du terrain et un giratoire, ou un tourne à gauche, est bien prévu, mais sera mis en place dans le cadre de l'aménagement global du terrain.
- Le projet de lotissement de l'avenue de la Brante est composé de 38 logements sociaux (des maisons mitoyennes). Il y aura une place de parking par habitation et d'autres seront créées sur la voirie. Par ailleurs, un tourne à gauche sera aménagé avenue de la Brante.
- Enfin, si le projet d'aire de covoiturage, près de la zone de l'Ormières, reste d'actualité (une zone est réservée à cet usage dans le Plan Local d'Urbanisme), sa réalisation suppose au préalable que l'Etat transfère la propriété du terrain au Conseil général et que soient clarifiées les modalités du montage financier de son aménagement entre les différents partenaires concernés : Communauté de communes, Conseil général et commune.

En ce qui concerne les équipements collectifs, a été annoncée la mise en service prochaine du « City Park », financé par la Communauté de communes sur un terrain et une plateforme fournis par la municipalité, et qui se situe près de l'école maternelle le long de la route de Lavaur.

La municipalité remercie l'ensemble des présents d'avoir participé à ces réunions, qui étaient donc les dernières de la mandature, et espère, que ces échanges, qu'elle a organisés tous les 2 ans, se sont avérés aussi constructifs pour les habitants de la commune qu'ils l'ont été pour elle.

Le marché, c'est toute l'année, et encore plus aux beaux jours !

Quelques-uns des commerçants du marché, par un dimanche d'un printemps qui ressemblait à un hiver pluvieux !

Les producteurs (fruits et légumes, volailles, fleurs, huile d'olives...), revendeurs et autres commerçants, sont nombreux sur le marché, et sont présents pour vous chaque dimanche matin. Acheter au marché c'est très souvent la garantie de disposer de produits cultivés dans une logique d'agriculture de proximité échappant à la surenchère productiviste et c'est aussi l'occasion d'un moment d'échange convivial.

IMPC, des plombiers-chauffagistes à votre service

Christophe Barrès, installé depuis 2002 sur Montastruc, a souhaité développer et modifier sa structure en 2012 afin de mieux répondre aux attentes de ses clients. Désormais il est implanté dans ses nouveaux locaux situés dans la zone d'activités de l'Ormière sous l'entête d'IMPC.
L'équipe d'IMPC installe les différents systèmes de chauffage et de production d'eau chaude (chaudière à condensation ou thermodynamique, chauffe-eau solaire...), et en assure l'entretien.
Ces collaborateurs interviennent également en dépannage pour tout problème de plomberie. Leur savoir-faire leur a permis de devenir station technique des marques Bosch et Saunier Duval. Ils tiennent à ce que IMPC « reste une entreprise de proximité et conserve une ambiance familiale ».
Vous pouvez contacter IMPC au 05 34 36 94 77, et directement Christophe Barres au 06 62 62 83 31.
En cas de dépannage urgent, il est possible de contacter le technicien SAV, Christophe Paludetto, au 06 28 41 61 21, qui assurera une intervention rapide.
Vous pouvez aussi contacter IMPC par mail : impc@bbox.fr

Création de décors peints

Céline Chicotte, Montastrucoise depuis 10 ans, développe son activité de peintre dans le décor peint.
« Cet art est utilisé depuis toujours, les illusions de matières, les ornements, le trompe-l'œil, sont des jeux de peinture toujours renouvelés et sans cesse enrichis.
Je travaille pour le spectacle, les festivals, les habitations individuelles et les collectivités.
Afin d'être plus efficaces dans ce métier, nous avons créé un collectif avec deux autres peintres en décors et nous répondons au doux nom de « Les murmureuses ».

Pour plus d'informations, faites un tour sur le site Internet www.les-murmureuses.com ou contactez Céline au 06 86 88 82 41.

« The Cake Boutique » ouvre le 16 juin

Helen Shlosberg est la spécialiste toulousaine du « wedding cake » (gâteau de mariage traditionnel anglais).
Elle ouvre à Montastruc une boutique, située à côté du tabac-presse, dans laquelle vous pourrez déguster les fameux biscuits et cupcakes et vous approvisionner en accessoires de décoration de gâteaux. Très bientôt la « The Cake Academy » proposera des ateliers de création de gâteaux pour enfants (in english !), et bien d'autres animations à découvrir.
16, avenue de Castelnau. Horaires : de 15 h 30 à 19 h 30 du mardi au samedi et de 9 h à 12 h 30 le dimanche.
Contact : 05 62 74 09 45
www.thecake.fr - http://www.thecakeacademy.info

Un grimpeur-élagueur sur la commune

Julien Commenge s'est installé récemment sur Montastruc. Il réalise la taille et l'abattage des arbres de toute taille, mais aussi le haubanage, l'enlèvement des nids de guêpes et frelons et toutes les activités de débroussaillage, taille et tonte variées.
Vous pouvez le joindre au
06 42 98 48 43
contact@duodesarbres.com

Externisa, votre assistante indépendante

Isabelle Bulteau, Montastrucoise, maman de 2 enfants qui fréquentent les écoles maternelle et élémentaire de Montastruc, a créé son entreprise, Externisa Services, qui a pour vocation d'apporter les services d'une assistante administrative et commerciale indépendante aux particuliers comme aux professionnels.
Assistance bureautique, comptabilité, secrétariat, gestion, besoins de formation… n'hésitez pas à rencontrer Isabelle pour poser vos questions et exposer vos problèmes, elle aura sûrement une solution à vous proposer.

Pour plus d'information :
06 67 98 60 70
contact@externisa.fr
et www.externisa.fr

Serge Valentin, le Maire qui fit danser Montastruc

Serge Valentin, Maire de Montastruc de 1974 à 1983, est décédé ce 16 février 2013 à 77 ans. Ses amis lui rendent hommage.

Clément Raynaud, secrétaire de mairie sous ses 2 mandats :

« Arrivé à Montastruc au début des années 1960, Serge Valentin s'est très vite impliqué dans la vie associative en présidant le comité des fêtes. Sa première idée fut de créer des bals pour les jeunes, avec les meilleurs orchestres : Sentimental Trumpet, René Coll, Gold Finger. Les bals du samedi et du dimanche ont vite fait salle comble. Pour transporter les jeunes, il y avait deux bus gratuits au départ de Toulouse. Un petit avion tirait une banderole « Montastruc, on y danse », dans le ciel de la région et les danseurs viennent de partout. Les bénéfices de ces bals finançaient la fête. La messe représentait un temps fort où les orchestres jouent plusieurs morceaux. La Marseillaise interprétée au Monument aux morts par Sentimental Trumpet ou René Coll restera gravée dans nos mémoires. Bill Coleman joua dans notre salle et Claude Bernardini remplit la place de la mairie le 14 juillet. Le comité des fêtes aidait financièrement les associations : goûter de Noël pour les plus de 65 ans, aides au cercle laïque de l'école, travaux pour les clubs de sport… et créait un lien dans tout le village. Maire discret, entièrement dévoué à la cause publique, humaniste, il préférera les actions de terrain bien menées aux grands discours. Il a su s'entourer et s'appuyer sur une équipe municipale solidaire. Privilégiant l'information et la concertation, il a relancé les investissements communaux, mené une politique active d'aide sociale et mis en place le premier Plan d'Occupation des Sols. Lors de sa mandature la commune a acheté un terrain de 9 000 m² pour agrandir l'école Vinsonneau et de 4 ha pour y installer le collège et le complexe sportif. Ancien élève des Beaux-Arts, après sa vie publique il se retirera dans son atelier de Collioure et s'adonnera à sa passion de toujours : la peinture. »

Serge Bories, élu municipal aux côtés de Serge Valentin :

« Serge Valentin fut un homme simple et bon qui toute sa vie sera resté fidèle à ses convictions. Chaleureux, généreux, accueillant chacun le visage toujours illuminé d'un large sourire, Serge Valentin occupa sa fonction de Maire avec passion, sérieux et sans prétention. Son naturel était un vrai régal. A tous ceux qui l'ont connu je pense que « l'artiste » a laissé une sorte de viatique de dignité, d'intelligence humaine et de goût. Le plaisir que j'ai eu, lors de la préparation des réunions du C.M. chez lui, près d'un feu de cheminée l'hiver, ou sous le noyer de son jardin l'été, tout en dégustant des pommes de terre cuites sous la cendre, est inoubliable. A chacun sa madeleine ! Je l'ai très peu revu après son départ de Montastruc mais c'est assurément un homme dont j'ai apprécié la compagnie et l'amitié. En ce qui concerne notre activité pour Montastruc c'est d'abord de notre travail d'équilibristes des finances communales dont je me souviens, et aussi parmi d'autres événements, la préparation du dossier du nouveau collège. »

Vous pourrez retrouver sur le site de la Mairie (http://www.mairie-montastruc.fr/agenda/) l'agenda mis à jour régulièrement.

Agenda des manifestations été 2013

Juin

Du jeudi 20 au mardi 25 juin

• Voyage au Lac Léman organisé par le Club des Lilas (ouvert à tous).

Vendredi 21 juin

• **à partir de 19 h :** Fête de la musique, organisée par la MJC, dans le village, avec, en soirée, un repas Paëlla organisé par le Cercle laïque. Réservation obligatoire au 06 11 99 52 85

Samedi 22 juin

• **14 h 30 :** concours de belote organisé par le Club des Lilas, en ses locaux, Place d'Orléans.

• **de 15 h à 19 h :** kermesse des écoles publiques organisée par le Cercle laïque, à l'école Vinsonneau.

Dimanche 23 juin

• **à partir de 8 h :** « Randonnée de CANTE L'AOUSELOU ». Randonnée cyclotouriste, ouverte à tous (les mineurs étant accompagnés de leurs parents) organisée par le CVM sous l'égide de la F.F.C.T. Accueil de 7 h 30 à 12 h au « Club House » du stade de football. Ravitaillements offerts aux participants, au départ, au retour et à la ferme de Mirepoix-sur-Tarn. 3 parcours au choix : 42, 72, 91 km et un parcours de 120 km, non fléché.

• **16 h :** Les Théâtrales : représentations des ateliers enfants/ados de la MJC, salle de l'Ancien collège.

Mardi 25 juin

• **à partir de 19 h :** Boum des CM2, organisée par le Cercle laïque, à l'école Vinsonneau.

Samedi 29 juin

• Kermesse et tombola de l'Ecole Sainte Thérèse, organisée par l'Association des Parents d'Elèves de l'Ecole.

• **20 h 30 :** Les Théâtrales : représentations des ateliers adultes de la MJC, espace Souleilha à Verfeil, ou salle des fêtes de Saint Jean l'Herm.

Du samedi 29 juin au dimanche 14 juillet

• 4e Tournoi Open, toutes catégories, organisé par le TCM.

Dimanche 30 juin

• Rando occitane à Caylus (82), organisée par le CDRP 82 et à laquelle participera RandoNat' (16 km - journée ou 6 km - après-midi). Renseignements, Nathalie Fenouil, 05 34 26 12 21 (répondeur), ou nfenouil@gmail.com

Juillet

Samedi 6 juillet

• **18 h 30 :** ballade littéraire proposée par la Bibliothèque municipale.

Du lundi 8 au vendredi 12 juillet

• **de 8 h 30 à 18 h :** stage de rugby organisé par l'école de rugby du SCM XV, à destination des enfants nés en 2000, 2001, et 2002. Prix club 250 € ; prix extérieur 275 €. 24 places. Renseignements et inscriptions au 07 86 53 98 93 ou www://rugby-montastruc.jimdo.com/

Samedi 13 juillet

• Repas Moules-frites sur l'Esplanade, organisé par le Comité des Fêtes.
Réservations à partir du 13 juillet (fiches d'inscription disponibles dans tous les commerces).

Dimanche 14 juillet

• **14 h :** « 3e Journée des Challenges » ; concours à la mêlée organisé par la Pétanque montastrucoise, suivi du traditionnel repas.

Août

Dimanche 25 août

• **Toute la journée :** 1er vide-greniers organisé par la Pétanque montastrucoise.

Vendredi 30 août

• **18 h 30 :** vernissage de l'exposition « Créartistic », Bibliothèque municipale.

Septembre

Samedi 14 septembre

• **14 h 30 :** concours de belote organisé par le Club des Lilas, en ses locaux, Place d'Orléans.

Samedi 28 septembre

• **14 h 30 :** concours de belote organisé par le Club des Lilas, en ses locaux, Place d'Orléans.

Et encore, il s'agit seulement là d'une sélection de manifestations qui ne prétend pas à l'exhaustivité. Le manque de place nous ayant contraint à opérer une sélection.

Horaires autorisés pour les activités bruyantes

Nous vous rappelons que les horaires autorisés pour effectuer les activités bruyantes, de type tonte ou débroussaillage, sont les suivants :

- **en semaine** :
  de 8 h 30 à 12 h et de 14 h à 19 h 30
- **les samedis** :
  de 9 h à 12 h et de 15 h à 19 h
- **les dimanches et jours fériés** :
  de 10 h à 12 h et de 16 h à 18 h

Merci à tous de respecter ces horaires, cela est nécessaire pour bien vivre ensemble.

Quelques téléphones utiles

La Mairie :

Accueil : 05 61 84 21 10
Urbanisme : 05 61 50 95 07
Police Municipale : 05 61 50 95 08 / 06 34 49 97 60
Crèche : 05 61 84 32 43
Cantine scolaire : 05 61 50 95 06
Service Emploi - Point Information Jeunesse : 05 61 50 95 05
Bibliothèque : 05 34 26 99 70

Et aussi ...

Sivom (ordures ménagères) : 05 61 50 95 09
Ecole Maternelle : 09 77 78 45 94
Ecole Elémentaire Vinsonneau : 09 79 02 96 77
Gendarmerie : 05 34 26 02 05
Assistante Sociale : 05 61 84 20 33

État civil du 1er janvier au 20 mai 2013

NAISSANCES

PECH Charline ..... 29 janvier
FORTUNEL Manon ..... 4 février
NEGRE Raphaël ..... 6 février
DIAS DA SILVA Nohan ..... 7 février
BURGUIERE Jeanne ..... 20 février
CAMPOSANO Noa ..... 27 février
PHILIPPE Léo-Paul ..... 28 février
RUELLAN Margaux ..... 11 mars
RUELLAN Ambre ..... 11 mars
BERNABÉ Diégo ..... 10 avril
FORNARA Roxane ..... 11 mai
BOUVET Antoine ..... 11 mai
MONRIBOT Valentine ..... 14 mai

MARIAGES

BOUCHER Marie-Cécile & REVEL Marc ..... 13 avril

DÉCÈS

PITORRE née STRINA Dominique ..... 8 janvier
ANGUILLE Maurice ..... 19 janvier
TONASSO Séverin ..... 25 janvier
ALBY née NAUD Elisabeth ..... 9 février
DUFRENOY née LABORIE Marcelle ..... 18 février
ZANONI née MIGLIORANZA Letizia ..... 28 février
ALBERT Jean-Paul ..... 10 mars
JOURDES née LAUDOU Janine ..... 17 mai

Nature en fête, *première*

Dans le cadre des **« Journées Nature »** initiées par la Région, la MJC a organisé le **week-end « Nature en fête »**, du **24 au 26 mai** dernier.
Au rendez-vous, pluies et vents, trop souvent ; bonne humeur, toujours ; et soleil dominical, enfin. Une première réussie, grâce à l'énergie de tous les bénévoles... et qui en appelle d'autres !